

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 135

Artikel: Assemblée des délégués
Autor: Angst, Carl A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen der Sektionen.



Aarau.

Vom 22. Juni bis 6. Juli war in Aarau die Turnusausstellung des Schweiz. Kunstvereins. Der Katalog weist 375 Nummern auf, entschieden zu viel, wenn die Bilder anständig plaziert werden sollen. Es sind etwa 100 Bilder mehr vorhanden als in früheren Jahren. In dem Ausstellungslokal in Aarau, das eines der besten ist unter den vielen Orten, die der Turnus besucht, können höchstens 300 Bilder untergebracht werden. Diesmal hat die Ausstellung wegen der Ueberfülle den Eindruck einer Briefmarkensammlung gemacht; Vieles musste sogar an gänzlich finstern Wänden aufgehängt werden. Wenn das Anwachsen der Turnusausstellung so weiter geht, so wird die Veranstaltung zu einem schlechten Bildermarkt herabsinken, denn bei dieser Ueberfülle leiden auch die guten Werke durch die aufdringliche Nachbarschaft des Danebenstenden.

Abgesehen von diesen Uebelständen war die Ausstellung interessant und manigfaltig. Die Kauflust war gering. Der Aargauische Kunstverein hat für die Verlosung das Bild « Badestrand am Rhein » von Paul Burkhardt gewählt.

A. W.

Mitgliederliste. • Liste des Membres.



Changement d'adresses.

F. SCHOTT, Technikumstr. Burgdorf (Sekt. München).
R. AUBERJONIS, Jouxtenis p/Lausanne.

Membres passifs:

Sektion Luzern.

HASEN, G. F., Kamennostrowski 59/1, log. 22, St. Petersburg.

Sektion Zürich.

WOLFENBERGER, Frau, Bederstrasse, 109, Zürich II.
WECK, Katzenssee bei Zürich.
DELKER, Ernst, Militärstr., 48-50, Zürich VII.
MÜLLER, J. C., Seefeldstrasse, 111, Zürich.
WELTI-FURRER, Adolf, Seestrasse, 934, Zollikon-Zürich.

Sektion Aargau.

NYDLER, Viktor, Dr. med., Aarau.
KELLER, G., Dr., Fürsprech, Aarau.

Sektion Basel.

WASSERMANN, Wilh., Graph. Anstalt, Leonhardstrasse, 7, Basel.

Sektion Bern.

RHYNER, Architekt, Frutigen.
TRÜSSEL, Oberst, Weinhändler, Gesellschaftstrasse, Bern.



Note der Redaktion. — Das Verzeichnis der in Olten aufgenommenen Aktivmitglieder wird in nächster Nummer erscheinen, da wir noch nicht im Besitz aller genauen Adressen sind.

Note de la Rédaction. — La liste des nouveaux membres actifs reçus à l'assemblée d'Olten paraîtra dans le prochain numéro du journal, une partie des adresses exactes ne nous étant pas encore parvenues.



Assemblée des délégués

le 5 juillet 1913 à 2 1/2 h.

à l'hôtel Aarhof à Olten



Sont présents 29 délégués, 6 membres du Comité central et le secrétaire central. — Le président du Comité central, M. Hodler, ouvre la séance et propose de nommer M. Righini président de cette assemblée. Celui-ci est élu président par acclamation. Il demande à l'assemblée de se lever en l'honneur d'une de nos plus pures gloires suisses, le sculpteur Rodo de Niederhäusern, mort comme le peintre Welti, l'an dernier, quelques semaines avant l'assemblée générale. Il relit dans ce même sentiment la mémoire de nos collègues MM. Rehfous, Châtelain, Syz et Müller, décédés dans le courant de l'année.

Sont nommés comme rapporteurs: MM. Angst (français) et Boscovits (allemand); comme scrutateurs: MM. Heer et Godet.

Le rapport annuel du Comité central est lu par M. Delachaux (français) et par M. Mangold (allemand). Dans le rapport une opinion défavorable est émise par le Comité central au sujet du « Werkbund romand ». MM. de Saussure et L'Éplattenier indiquent dans quelles conditions s'est formée cette Société; formée spontanément elle a pris naissance d'un mouvement semblable à celui du **Werkbund Suisse**. M. Mangold s'étonne de la déclaration de M. L'Éplattenier qui était au courant de la création du **Werkbund Suisse**. M. L'Éplattenier obtient que cette partie du rapport soit modifiée, étant donné que cette question du **Werkbund** ne peut être traitée dans le rapport annuel.

Il est passé à la lecture du rapport de la caisse centrale qui est des plus favorables. La fortune de la Société s'est accrue pendant les trois années du mandat du Comité actuel de près de 10 000 fr. et se monte actuellement à la somme de fr. 13,594 01, tandis qu'elle était en 1910 de fr. 3,971 32. M. Righini demande qu'en principe le trésorier central ne puisse disposer à l'avenir que d'une somme limitée et que deux autres signatures du Comité central soient nécessaires pour faire des retraits d'argent à la banque. Ensuite, il voudrait que le montant maximal dont peut disposer le Comité central sans l'assentiment de l'assemblée générale soit également fixé. Il serait également désirable qu'il soit fait chaque année une révision des estampes, étant donné qu'elles figurent maintenant pour une somme considérable dans la fortune de la Société. M. Vautier remercie au nom de l'assemblée notre trésorier central pour son travail consciencieux et son dévouement. En l'absence des deux réviseurs de comptes, M. Hubacher lit leur rapport. Les comptes sont adoptés sans discussion.

MM. Bovet et Joss sont réélus en qualité de réviseurs des comptes pour le nouvel exercice.

Election du Comité central: M. Righini rappelle que deux membres du Comité actuel ne sont pas rééligibles. MM. Emmenegger et Silvestre se retirent et n'acceptent pas de réélection. Le Comité central se retire pendant les délibérations de l'assemblée des délégués. M. Vautier propose de réélire les cinq membres

restants, ce qui est adopté à l'unanimité. En remplacement des deux membres sortants, sont élus MM. *Wyler* (Aarau) et *Vautier* (Genève). M. *Hodler* est prié de conserver la présidence du Comité central.

La **Cotisation annuelle** est maintenue à 10 fr. sans discussion.

Le **Budget** est présenté par M. *Righini* et adopté par l'assemblée.

Budget 1913-1914.

| <i>Recettes:</i> | |
|--|-------------|
| Cotisations: | |
| 413 actifs à fr. 10 | Fr. 4.130 — |
| 6 passifs (c. c.) à fr. 20 | » 120 — |
| 261 passifs à fr. 10 | » 2.610 — |
| Intérêts | » 200 — |
| Estampes antérieures | » 300 — |
| Annonces | » 100 — |
| Subvention fédérale. | » 2.000 — |
| | Fr. 9.460 — |
| <i>Dépenses:</i> | |
| Secrétaire | Fr. 1.200 — |
| Frais de Bureau du Secrétariat | » 600 — |
| Journal | » 1.800 — |
| Collaboration littéraire | » 500 — |
| Indemnités du C. C. | » 500 — |
| Estampes | » 600 — |
| Cotisation de la Caisse de secours | » 1.000 — |
| Exposition | » 2.000 — |
| Imprévu | » 500 — |
| | Fr. 8.700 — |

Candidats. La liste des candidats est lue. La section de Lausanne retire la candidature *Gévé*. Celle de M. *Würlb* (Zurich) n'est pas admise comme ne remplissant pas les conditions. Quant à la candidature *Wenner* de cette même section, M. *Righini* demande que l'assemblée se prononce sous condition de ratification par la section, le candidat s'étant présenté trop tard pour qu'il puisse être discuté dans une séance de celle-ci. Il est demandé la création de **deux nouvelles sections** dont l'une à **Florence** et l'autre à **St-Gall**; celles-ci sont acceptées.

La proposition présentée par les sections **Bâle** et **Munich** demandant à ce que les membres de notre jury annuel ne puissent pas être réélus plus de deux années de suite est retirée, étant donné que la décision prise l'année dernière l'a été dans le même but et n'en est que plus sévère.

M. *Hubacher* demande une plus grande proportion de sculpteurs dans notre Jury et voudrait trois peintres et deux sculpteurs.

M. *L'Éplattenier* appuie cette proposition. M. *Emmenegger* voudrait au lieu d'un second sculpteur, un graveur. M. *Röthlisberger* propose qu'on vote premièrement sur le principe des deux sculpteurs. Celui-ci est adopté. Il propose ensuite de porter le jury à sept membres dont cinq peintres. Cette proposition est rejetée. Cette décision est attaquée comme étant insuffisante; le jury de cinq membres était pour nous une question d'économie. Sur cette déclaration de M. *Righini*, la chose est remise aux voix et acceptée.

Le jury annuel 1913-1914 est composé comme suit:

Giacometti, Giov. (24); de Meuron, Louis (20); Hodler, F. (18); Heer, Aug. (16); Angst (14); Righini (14); Vallet (14).
Comme suppléants sont nommés:

Hermenjat, Abr. (22); Vautier, Otto (21); Cardinaux, E. (16); Wyler, O. (15); Vibert, J. (14); Berta (12); Hubacher (12); Siegwart (8); Chiattonne (6); Buri (7). Le sort décide entre ce dernier et *Mangold* et *Boss* qui ont tous les trois sept voix.

Caisse de secours pour artistes. M. *Righini* rapporte au sujet de cette caisse dont la première pensée revient à M. *Abt*. Le Kunstverein suisse l'a ensuite développée. Notre ancien président central, M. *G. Jeanneret*, s'était aussi occupé de cette question, mais la Société n'a pas donné suite à son projet.

Le Comité central, ne se sentant pas compétent pour discuter utilement le projet présenté par le Kunstverein, s'est adressé à un spécialiste distingué en matière de droit et de statuts de Sociétés, en la personne de M. le prof. *Rælli*. Celui-ci a fait les statuts actuels qui ont été définitivement arrêtés dans la séance des délégués des diverses sociétés du 19 avril dernier à Zurich. Il ne s'agit donc pas de discuter ces statuts, mais de se prononcer si la Société est d'accord en principe avec cette Caisse de secours et désire en faire partie. L'assemblée adopte cette proposition ainsi que la suivante tendant à verser une cotisation annuelle de fr. 1000 à cette Caisse de secours.

Proposition de la Section d'Argovie demandant l'estampe annuelle pour les membres actifs au prix de fr. 5 —. Cette proposition est refusée à l'unanimité moins une voix.

Plaquettes de sculpteurs. L'enquête au sujet des plaquettes proposées l'an dernier par M. *Wieland* a suscité cinq réponses de spécialistes. M. *Frey* offre en vue du cinquantième de notre Société de nous livrer une plaquette au prix de 1200 à 1500 fr. pour 300 exemplaires. M. *Heer* fait la proposition à laquelle se rallie l'assemblée de mettre, cas échéant, cette plaquette au concours.

Le **cinquantième anniversaire de notre Société** qui aura lieu en 1915 sera l'occasion d'une fête plus importante et l'étude en est confiée à M. *Emmenegger*.

La **proposition Stotz** demandant à fusionner plusieurs organes de sociétés artistiques pour les publier en supplément à une revue d'Art suisse est expliquée par M. *Röthlisberger*, qui propose à l'assemblée de garantir à M. *Stotz* notre appui moral pour sa revue, avec un droit de contrôle des articles publiés. Ce dernier se déclare satisfait de cette solution de la question. Cette proposition est acceptée.

La **proposition Sandoz** demandant une représentation proportionnelle à l'assemblée générale pour les sections étrangères est discutée et trouve une solution dans la proposition *Silvestre* à laquelle se rallie M. *Sandoz* ainsi que l'assemblée. Elle consiste à demander une majorité de 2/3 à l'assemblée générale pour modifier les décisions de l'assemblée des délégués.

Proposition tendant à créer une 2^{me} section à Genève. M. de Saussure donne quelques explications sur les causes de la scission et dit que le point de vue du Comité central peut être refusé précisément par l'art. des statuts invoqué (1). Le ralliement à la section du Valais ne peut être que provisoire et la question est des plus graves. La création de notre section n'entraînerait pas un affaiblissement de notre Société, mais au contraire une rivalité dans le sens de l'émulation. Quant aux relations avec les autorités, elles sont si minimes qu'elles ne peuvent être un obstacle. Du reste, la section de Genève devient si nombreuse qu'un dédoublement s'impose. M. *Vautier* réfute à son tour toutes les raisons invoquées par les dissidents. M. *Righini* donne lecture d'une lettre de M. *E. Geiger*. M. *Silvestre* appuie le point de vue de

(1) Cet article ne permet pas de faire partie d'une section dont on n'habite pas le canton, ce qui ne répond pas à l'état de choses actuel.

M. *Vautier*, il dit que si les dissidents ont été rayés de la section de Genève, c'est qu'il se sont annoncés comme section organisée. Ils pourront en tout temps être réintégrés dans la section lorsqu'ils en feront la demande. M. *Hubacher* exprime le vœu de la section de Berne demandant à ce qu'il soit fait tout ce qui est possible pour conserver les dissidents dans la Société.

M. *Hodler* déclare que la Société se voit dans une situation extrêmement pénible en face de l'intransigeance des deux partis, menaçant de leur démission chacun de son côté. Il fait un appel vibrant et conjure les dissidents de rentrer dans la Société. Il faut qu'ils aient ce courage; car le courage n'est pas de sortir, mais de rester et de lutter. M. *Righini* approuve les paroles cordiales de notre président et espère qu'elles seront entendues.

M. *de Saussure* trouve ces paroles très belles mais un peu tardives. M. *Röthlisberger* demande si la question ne pourrait pas être soumise à un arbitrage.

La question de l'interprétation des statuts dans le sens d'une seule section est mise aux voix et adoptée par une majorité de 18 voix contre 3.

Sur la proposition de M. *Röthlisberger*, l'assemblée admet à l'unanimité de nommer M. le professeur *Rælli* membre d'honneur de notre Société en reconnaissance des nombreux services qu'il n'a cessé de nous rendre.

Arts décoratifs. M. *Röthlisberger* parle au nom du Comité central d'une proposition tendant à grouper les artistes décorateurs de notre Société en vue de l'exposition de 1914 à Berne et d'envisager la création, au sein de notre Société, d'un nouveau genre de sections telles que celle des artistes décorateurs par exemple. Il est nommé à cet effet une commission d'étude composée de MM. *Bocquet*, *Frey* et *Delachaux* (délégué par le Comité central.)

M. *Righini* propose de modifier les formalités à remplir par les dames demandant à exposer dans nos expositions dans le sens que la section de Lausanne a décidé pour son compte, c'est-à-dire qu'elles doivent être inscrites comme membres passifs et remplir les conditions requises pour nos membres actifs. (Salon fédéral etc.) Cette proposition est acceptée. M. *Hubacher* demande de la part de la section de Berne que le Comité central s'occupe d'organiser une salle *Rodo de Niederhäusern* à l'Exposition de Berne en 1914. M. *Silvestre* propose d'allouer aux membres du Comité central une indemnité de jour de fr. 10 — en plus des frais de chemin de fer. L'assemblée se déclare d'accord.

Le président remercie l'assemblée de son travail et de son endurance et lève la séance à 11 h. 1/2 du soir.

Le Rapporteur : A. Carl ANGST.

Rapport complété par le secrétaire central.



Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 6 juillet 1913

à Olten.



La séance est ouverte à 9 heures 3/4 du matin par M. *Hodler*, président, qui souhaite la bienvenue aux assistants. Il rappelle en termes émus la mémoire des membres décédés depuis la dernière assemblée et tout spécialement d'*Alfred Rehfous* et de *Rodo de Niederhäusern*, enlevé si subitement à Munich. L'assemblée se lève en leur honneur.

Il est donné lecture du rapport annuel, en français par M. *Delachaux* et en allemand par M. *Mangold*; il est approuvé.

Les rapporteurs de la veille lisent le procès-verbal de l'assemblée des délégués, M. *Angst* en français et M. *Boscovils* en allemand.

Le rapport des comptes est présenté par M. *Righini*, trésorier central, qui en fait ressortir la marche progressive durant ces trois dernières années puisque nous sommes arrivés à augmenter notre fortune de près de 10 000 francs. Mais il faut continuer à être prudents et économes, car nous devons viser à plus que cela. Il se plaint du fait que les sections de Genève et du Valais soient toujours en retard avec le paiement de leurs cotisations.

Le **Rapport des réviseurs de comptes**, MM. *Bovel* et *Joss*, est lu et approuvé par l'assemblée qui exprime sa reconnaissance de la direction consciencieuse et dévouée qui préside à nos finances.

MM. *Francillon* et *Fries* sont désignés comme rapporteurs de cette assemblée et MM. *Godet* et *Heer* comme scrutateurs.

Le président demande si l'assemblée veut se déclarer d'accord en principe sur les résolutions prises par l'assemblée des délégués, ceci pour gagner du temps. MM. *Trachsel* et *Dunki* protestent au nom du droit absolu de l'assemblée générale de discuter point par point les articles de l'ordre du jour. Il est passé à l'ordre du jour.

Le **Comité central**, dont deux membres au moins doivent changer cette année, est constitué comme suit : MM. *Silvestre* et *Emmenegger*, démissionnaires, sont remplacés par MM. *Vautier* (Genève) et *Wylér* (Aarau). Les 5 autres membres sont réélus par acclamations.

M. *Sandoz* demande que le n° 16 de l'ordre du jour soit discuté en premier. Cette proposition est acceptée et la **demande de fondation d'une seconde section à Genève** entre en discussion. M. *Angst* lit encore une fois la partie du procès-verbal de l'assemblée des délégués traitant de cette question.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'interprétation de l'art. 34 de nos statuts dans le sens d'une ou plusieurs sections par canton. Vu la gravité de la question, le vote par bulletins est demandé. Une discussion des plus vives s'engage entre MM. *Silvestre*, *L'Éplattenier*, *Trachsel*, *Dunki* et *Gallet*. M. *Silvestre* déclare, que dans le cas de l'acceptation du principe de plusieurs sections par canton, la section de Genève sortirait de la Société. Le président *Hodler* prend encore une fois la parole pour conjurer les dissidents de retirer leur proposition que l'assemblée ne peut et ne doit pas admettre. M. *Righini* appuie cette façon de voir et demande à l'assemblée de partager la manière de voir du Comité central qui a étudié et pesé mûrement le pour et le contre de cette question et dont plusieurs membres étaient à première vue plutôt pour une autre solution. L'assemblée des délégués, elle aussi, s'est ralliée au point de vue du Comité central à une forte majorité.

M. *Angst* propose un amendement en exigeant pour toute scission un nombre de 80 membres et, en plus, toute nouvelle section devrait compter au moins 25 membres.

Le vote est demandé et l'on se prononce sur le principe d'**une ou plusieurs sections par canton**. Le résultat donne 33 voix pour une seule section, 28 voix pour plusieurs, 4 bulletins blancs.

La demande de fondation d'une seconde section à Genève est par conséquent refusée. (MM. les dissidents quittent la salle.)

La discussion de l'ordre du jour se poursuit ensuite à une allure plus rapide.

MM. *Bovel* et *Joss* sont réélus en qualité de vérificateurs de comptes.